



**LA CONFÉRENCE 2012
SUR UNE ZONE
EXEMPTE D'ARMES
DE DESTRUCTION MASSIVE
AU MOYEN-ORIENT**

UN ÉCHEC PROGRAMMÉ ?

Bérangère Rouppert



Ce rapport est publié dans le cadre du programme
« cellule de veille sur la production et les transferts d'armes dans le monde »
subventionné par la Région wallonne.

Les informations délivrées et les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que leur auteur et ne sauraient refléter une position officielle
de la Région wallonne.

Les activités du GRIP sont soutenues
financièrement par

le Ministère de la Région wallonne,



le Ministère de la Communauté française,
le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
chaussée de Louvain, 467
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

Sommaire

Résumé	5
Executif Summary	7
Introduction	9
1. Le Moyen-Orient et les armes de destruction massive : état des lieux	10
Détenition et prolifération des armes chimiques et biologiques	10
Détenition et prolifération des armes nucléaires	11
Détenition et prolifération des missiles	12
2. De l'émergence de l'idée d'une ZEAN au Moyen-Orient au tournant de 2010	14
L'émergence de l'idée d'une ZEAN au Moyen-Orient	14
La résolution de 1995 en mal de promoteurs pendant 15 ans	15
Le tournant de la Conférence de révision du TNP de 2010	16
3. La Conférence d'Helsinki : facteurs de succès et facteurs d'échec	18
Facteurs de succès	18
Facteurs d'échec	19
<i>En cas d'Iran nucléaire, une course à l'arme nucléaire au Moyen-Orient est-elle envisageable ?</i>	22
4. Recommandation : délimiter la Conférence	23
Sur le plan géographique: de l'inclusion de la Turquie dans la ZEADM	23
Sur le plan thématique: l'intérêt d'aborder la ZEAN sous un angle nouveau qui rassemble	23
Sur le plan des objectifs: « l'humilité n'empêche pas l'ambition »	24
Conclusion	27
Annexes	28
Résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence des États parties au TNP de 1995	28
Le Moyen-Orient, en particulier l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient (2010)	29
Liste des sigles	31

Résumé

La question de la prolifération des armes de destruction massive se pose avec d'autant plus d'acuité au Moyen-Orient que trois États – l'Égypte, la Syrie et Israël – ne sont parties ni à la Convention d'interdiction des armes chimiques ni à la Convention des armes biologiques et qu'Israël refuse de signer le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Tous ces États se sont également engagés depuis plusieurs années dans une politique d'accumulation de missiles de plus en plus performants, capables de transporter tant des charges conventionnelles que non conventionnelles et d'atteindre des cibles éloignées.

Plus de cinquante ans ont été nécessaires pour que le concept de zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive (ZEAN/ZEADM) soit envisagé concrètement pour la région du Moyen-Orient. Porté par les États de la région eux-mêmes dans différentes enceintes internationales, c'est finalement dans le cadre des conférences de révision du TNP que le processus de création de cette ZEAN/ZEADM a finalement trouvé sa place. Après la résolution sur le Moyen-Orient incluse dans le document final de la Conférence de révision du TNP en 1995, il a fallu attendre celle de 2010 pour que soit décidée l'organisation, pour 2012, d'une Conférence sur l'établissement d'une ZEAN/ZEADM dans la région.

Malgré des efforts tous azimuts du facilitateur désigné pour l'occasion et de la société civile mobilisée au niveau international, au moment de la rédaction de ce rapport, soit deux mois avant la tenue présumée de la Conférence d'Helsinki (fin décembre), tous les flous contenus dans le document de 2010 persistent : la date de l'événement n'est toujours pas connue et la participation de tous les États du Moyen-Orient n'est pas actée. Aucun agenda n'a été établi tandis que la forme que prendront les débats et les objectifs à atteindre à l'issue de la Conférence n'ont pas été fixés.

Plusieurs facteurs semblent augurer de l'échec de cette Conférence, à commencer par le moment choisi pour sa tenue : les changements politiques qu'ont connus certains régimes en place ont changé durablement la donne dans la région au point que certaines relations interétatiques prennent

un nouveau tournant ; les troubles politico-sécuritaires que subissent plusieurs États mettent en doute la crédibilité et la légitimité des institutions représentatives et, au-delà, celles des décisions qu'ils sont ou seraient amenés à prendre. En outre, la préparation n'aura pas été optimale puisque jusqu'au bout, l'Iran et Israël laisseront planer le doute sur leur participation, restant ainsi à l'écart des discussions préliminaires sur le sujet. Le développement d'un programme nucléaire iranien demeure également un facteur d'échec plausible de la Conférence, non pas en raison de la réponse possible des États arabes de la région à une telle menace, mais plutôt parce qu'elle rendrait extrêmement difficile, voire impossible, et ce pour de nombreuses années, l'engagement d'Israël dans un processus d'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive au Moyen-Orient.

Quelques réflexions mériteraient d'être menées avant que ne débute la Conférence, afin de délimiter sa portée géographique et thématique :

- La question de l'intégration de la Turquie doit être posée car elle peut influencer sur l'évolution du processus de création d'une ZEADM. Si la Turquie a favorisé des relations de proximité avec l'ensemble de ses voisins régionaux et développe un modèle politico-social attractif pour les sociétés arabes, elle a vu ses rapports avec l'Iran se dégrader considérablement au point de laisser la place à une compétition feutrée pour le leadership régional. Sa condition d'allié inconditionnel des États-Unis, qui lui fait héberger sur une de ses bases des armes nucléaires tactiques américaines et un élément du bouclier antimissile, risque de compliquer des négociations déjà difficiles entre les différents acteurs.

- Afin d'obtenir la participation et une attitude conciliatrice de la part de tous les États du Moyen-Orient, il est impératif de ne viser aucune arme de destruction massive en particulier au risque de stigmatiser certains États et de transformer la Conférence en tribunal pour mauvais élèves.

- Les États de la région n'ayant pas la même perception des menaces, la sécurité des uns s'arrête là où commence celle des autres. La question sécuritaire se révélant un sujet de friction permanente, il pourrait être judicieux d'engager les débats sous l'angle de l'impact humanitaire résultant de l'usage des armes de destruction massive. Cela permettrait

de stigmatiser l'emploi de ces armes et donc de le limiter. Plus largement, le débat pourrait s'étendre sur les impacts durables de l'emploi de ces armes en termes environnementaux et sanitaires, en s'appuyant sur des études déjà réalisées ou encore sur l'(in)capacité de ces armes à répondre aux défis actuels et de demain (terrorisme, changement climatique, malnutrition...).

- La Conférence d'Helsinki n'est et ne peut être qu'une première pierre du projet de création d'une ZEAN/ZEADM au Moyen-Orient dont les enjeux englobent une zone allant au-delà de la région : si celle-ci a besoin de volontés et d'initiatives régionales et internationales, elle n'a nullement besoin d'ambition démesurée et d'objectifs inatteignables. Dans cette optique, opter pour des mesures de confiance serait un début modeste mais sûr : déclaration d'engagement des États, adhésion à certains instruments internationaux indirectement liés à la possession d'armes de destruction massive tels le TICE ou le Code de conduite de La Haye.

- La détermination grandissante des États de la région à développer des programmes nucléaires pacifiques pour remédier à leurs pénuries d'énergie pourrait être utilisée comme moyen de pression pour obtenir leur adhésion à des instruments de contrôle des armements tels le protocole additionnel de l'AIEA qui renforce les garanties et les prérogatives de l'Agence.

- Une relance des discussions via le groupe *Arms Control and Regional Security* pourrait être sérieusement envisagée pour autant que les leçons de ses échecs soient retenues et que des solutions adéquates soient apportées telles la participation de tous les États de la région, le changement de l'entité du médiateur extérieur ou encore la dissociation d'avec le processus de paix.

Executive summary

The issue of proliferation of weapons of mass destruction in the Middle-East region is very relevant: indeed Egypt, Syria and Israel are neither parties to the Convention of prohibition of chemical weapons nor to the Convention of prohibition of biological weapons and Israel refuses to sign the Non proliferation Treaty (NPT). All states have also been engaged for several years in a policy of storage of increasingly efficient missiles, capable of carrying both conventional and unconventional loads and capable of reaching distant targets.

More than fifty years have been necessary for applying the concept of a zone free of nuclear weapons and other weapons of mass destruction (NWFZ/WMDZF) to the Middle-East. Among the different fora where the Arab States have promoted the project of creating this NWFZ / WMDZF, it is finally under the framework of NPT Review Conferences that it could at last find its place. It took fifteen years since the resolution on the Middle East included in the final document of the 1995 NPT Review Conference, to agree on the organization, in 2012, of a conference on the establishment of a NWFZ / WMDZF in the region.

Despite intensive efforts from the designated Finnish facilitator and from the civil society at an international level, the 2010 NPT Review Conference's final document remains vague. Two months prior to the planned Conference at the end of December, the date of the event is still not known and the participation of all States in the Middle East not confirmed. No agenda has been set yet nor the appropriate form of debates and the expected results of the Conference.

Several factors seem to suggest the failure of the Conference. First, the timing for the meeting: the political changes in some Middle-Eastern countries have affected, over the long term, the regional order to the extent that some interstate relations are taking a new turn. Several States have suffered (and are still suffering) from politico-security instability, that could question the credibility and the legitimacy of representative institutions and, beyond, those of the decisions that are made or that could be made. In addition, the preparation has not been optimal since Iran and Israel cast some doubts

about their participation until the last moment, remaining away from preliminary discussions on the topic. The development of Iran's nuclear program also remains a possible factor of the failure of the Conference, not because of the possible response brought by the Arab states to this threat, but because it would make Israel's commitment to a process of establishing a zone free of nuclear weapons of mass destruction in the Middle East extremely difficult –if not impossible– for many years.

Some aspects deserve to be clarified before the beginning of the Conference, in order to geographically and thematically define the Conference:

- The question of the integration of Turkey in a Middle-East WMDZF should be raised because it could influence the evolution of the process of creating a ZEADM. If Turkey has promoted close relationships with all its regional neighbors and has developed an attractive politico-social model for Arab societies, it has seen its relations with Iran turning to a « soft » competition for regional leadership. Its condition of US unconditional ally, symbolized by the presence of tactical nuclear weapons and of a missile defense element on its territory, may complicate already difficult negotiations between different actors.

- To obtain from all States in the Middle-East their participation and a positive and constructive attitude, it is imperative not to stigmatize any weapons of mass destruction, which may lead to the stigmatization of certain States and may transform the Conference in tribunal for bad pupils.

- The security issue is a constant irritant in the Middle-East, so it might be wise to engage in discussions in terms of the humanitarian impact resulting from the use of weapons of mass destruction. This would stigmatize the use of these weapons and therefore limit it. More broadly, the debate could extend to others issues such as the sustainable impact of these weapons in environmental and health terms or the (in) ability of these weapons to meet current and future challenges (terrorism, climate change, malnutrition ...).

- The Helsinki Conference can only be a first step of the project of a Middle-East NWFZ / WMDZF whose stakes go beyond the region itself. As such it does not need unreachable ambitions but good wills and proposals. From this perspective, opting for confidence-building measures would be a modest but certain beginning: declaration of commitment

from the States, adherence to certain international instruments indirectly related to the possession of weapons of mass destruction such as the CTBT or the Hague Code of Conduct.

- The growing determination of States in the region to develop peaceful nuclear programs to address their energy shortages could be used as leverage for their adherence to arms control instruments such as the IAEA Additional Protocol which strengthens guarantees and prerogatives of the Agency.

- A revival of discussions within the Arms Control and Regional Security group discussions could be seriously considered if the lessons of the previous debates are learned and if appropriate solutions are found such as the participation of all States in the region, the change of the external mediator or the dissociation of these discussions from the peace process.

Introduction

Deux ans après la décision d'organiser en 2012 une Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) et autres armes de destruction massive¹ (ZEADM)² au Moyen-Orient³, les espoirs suscités s'amenuisent à mesure que la fin de l'année approche et qu'aucune annonce officielle n'apporte de précisions sur cette rencontre.

Pourtant, dans un contexte où les rumeurs vont bon train sur un possible emploi d'armes chimiques par un régime syrien aux abois et où l'Iran se rapproche du seuil nucléaire, cette réunion est une occasion unique de faire descendre la pression d'un cran et d'engager un dialogue constructif sur le devenir des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région.

Afin de saisir l'importance de cette Conférence pour l'avenir du Moyen-Orient, le présent rapport dresse en première partie un état des lieux de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. La deuxième partie effectue un retour sur les circonstances qui ont présidé à l'émergence du concept de ZEAN en général et de son application en particulier à la région du Moyen-Orient, tel qu'envisagé par différentes déclarations, décisions et résolutions jusqu'en 2010. Les facteurs de succès et d'échec de la Conférence d'Helsinki seront ensuite passés en revue avant d'émettre quelques recommandations en guise de conclusion.

1. Par armes de destruction massive, on entend communément armes nucléaires, biologiques/bactériologiques, chimiques ; armes dont les conséquences résonnent pour tous comme une catastrophe en termes humains, sécuritaires, et environnementaux.

2. Depuis l'introduction par l'Égypte en 1990 de la notion de ZEADM, les termes de ZEAN et de ZEADM sont employés indistinctement. Nous ferons de même.

3. Nous retiendrons comme cadre géographique de la ZEAN/ZEADM au Moyen-Orient celui adopté par la résolution du 10 octobre 1990 de l'Assemblée générale des Nations unies, à savoir « tous les États ayant un lien direct avec les conflits actuels dans la région, c'est-à-dire tous les États membres de la Ligue arabe, la République islamique d'Iran et Israël ». A/45/435, p. 20.

1. Le Moyen-Orient et les armes de destruction massive : état des lieux

Les armes de destruction massive ont toutes fait l'objet de traités internationaux en vue de les interdire et d'empêcher leur prolifération. Ainsi le Protocole de Genève a interdit, dès 1925, l'interdiction de l'usage des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, mais n'en a pas interdit la production, le développement, l'acquisition ou le stockage : tous les États du Moyen-Orient l'ont ratifié. Il a fallu attendre 1972 et 1993 pour que soient respectivement signées une Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines (CIAB) et une Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), auxquelles n'ont pas adhéré trois États du Moyen-Orient. Pour ce qui concerne les armes nucléaires, seul Israël demeure en dehors du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) adopté en 1968. Cette partie dresse un état des lieux du développement des programmes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi que de leur prolifération dans les États du Moyen-Orient.

1.1. Détention et prolifération des armes chimiques et biologiques

Si la plupart des États du Moyen-Orient sont aujourd'hui parties à la CIAC et à la CIAB, certains d'entre eux ont un lourd passif avec les armes chimiques et biologiques, ont été ou sont encore soupçonnés de manquer de transparence. Ce fut le cas de l'Irak, qui a mené des programmes d'armes chimiques et biologiques et en a fait usage dans les années 1980 contre les Kurdes. La première guerre du Golfe a conduit à l'élimination des stocks et des infrastructures abritant ces programmes mais l'administration américaine conservait quelques doutes qui ont conduit à la seconde guerre du Golfe à l'issue de laquelle les inspecteurs de l'*Iraq Survey Group* n'ont trouvé aucun stock d'armes de destruction massive.

D'autre part, en Libye, les nouvelles autorités ont découvert deux stocks d'armes chimiques non déclarés malgré l'adhésion du pays à la CIAC. Enfin, l'Iran, malgré ses dénégations, est suspecté par les services de renseignement américains de

« maintenir une capacité de production d'agents chimiques »⁴.

D'autres États en revanche ne font pas mystère de leurs intentions : ni l'Égypte ni la Syrie ni Israël ne sont parties à la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC) et à la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB). Ces trois États ne sont donc pas tenus de respecter les obligations et interdictions enserrées dans les textes – interdiction de développer, produire, acquérir, stocker, détenir et transférer directement ou indirectement des armes chimiques/biologiques, obligation pour les États parties de détruire leurs stocks et, pour les parties à la CIAC, de se soumettre à un régime de vérification strict comprenant des inspections imprévues.

Le Caire, Damas et Tel-Aviv, en n'adhérant pas à ces Conventions, entretiennent le flou sur l'existence ou non de programmes d'armes biologiques et chimiques. L'existence de programmes d'armes chimiques dans les trois pays a été avérée : Le Caire a fait usage de telles armes au Yémen entre 1963 et 1967⁵ ; Israël a été accusé par l'ONG *Human Rights Watch* d'avoir utilisé en 2006 et en 2009 du phosphore blanc près de Gaza⁶ ; le 23 juillet 2012, les propos du porte-parole du ministère syrien des Affaires étrangères, indiquant qu'« aucune arme chimique ou biologique ne sera jamais employée dans le cadre de la crise en Syrie »⁷ ont sonné comme un aveu de la possession de telles armes⁸. Quant à l'existence de programmes d'armes biologiques dans les trois États, les informations sont rares et seules existent des allégations non vérifiées et non vérifiables⁹.

Les non-adhésions égyptienne, syrienne et israélienne s'expliquent par les tensions sécuritaires permanentes au Moyen-Orient et la

4. Iran Profile-Overview. *Nuclear Threat Initiative*. Mise à jour en juillet 2012.

5. Rapport annuel de la Commission des sciences et des technologies de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. *Neutraliser les menaces biologiques et chimiques : la voie à suivre*. 87 STC 11 F rev. 1 final.

6. Human Rights Watch. *Rain of Fire : Israel's unlawful use of white phosphorus in Gaza*. Mars 2009.

7. « Damas évoque ses armes chimiques, poursuite des combats ». *Reuters*. 23 juillet 2012.

8. Pour de plus amples informations sur le programme chimique syrien, voir ROUPPERT, Bérangère. *Armes chimiques syriennes: risques avérés ou fausses menaces? Note d'Analyse du GRIP*. 3 août 2012.

9. AMINI, Gitty M. *Weapons of Mass Destruction in the Middle East. Nuclear Threat Initiative*. 1er février 2003.

volonté de conserver une marge de manœuvre en termes de capacités militaires vis-à-vis de potentiels adversaires régionaux. Ce type d'armes non conventionnelles constituerait en quelque sorte un instrument de défense asymétrique face au non-déclaré programme nucléaire israélien pour la Syrie et face au potentiel programme nucléaire iranien pour l'Égypte. Parce qu'elles nécessitent des ressources financières moins importantes et un court délai de fabrication, et occasionnent des dommages aussi dissuasifs que l'arme nucléaire, les armes chimiques, biologiques ou bactériologiques sont en effet considérées comme une arme de dissuasion du faible au fort, ou du pauvre au riche. Quant à Israël, sa non-adhésion à ces Conventions fait partie de sa stratégie de dissuasion à l'égard de ses voisins arabes dont l'État hébreu se méfie et sert également de pression pour pousser à un accord de paix dans la région.

1.2. Détention et prolifération des armes nucléaires

Plusieurs facteurs expliquent que de lourds soupçons aient pesé sur certains États de la région concernant le développement de programmes nucléaires à visée militaire, notamment les conflits incessants dans la région et l'importance accordée aux dépenses militaires qui en découle, la nature des régimes en place (sécuritaire, militaire, dictatorial...), la volonté de pallier les insuffisances des politiques socio-économiques par le prestige militaire, ou encore l'existence non déclarée de l'arsenal israélien.

À l'exception d'Israël, l'ensemble des États du Moyen-Orient a adhéré au TNP, acceptant pour certains de renoncer volontairement à tout programme nucléaire militaire. C'est le cas notamment de l'Égypte. En effet, après avoir été longtemps soupçonnée par l'AIEA d'avoir des activités nucléaires significatives¹⁰, l'Égypte a signé le TNP en 1968 et l'a ratifié en 1981. Le Caire s'est montré dès lors très actif pour établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient : à l'origine des premières propositions allant dans ce sens en 1963, 1974 et 1991, Le Caire semble convaincu que l'établissement d'un

espace dénucléarisé dans la région est la seule voie pour y amener la paix. Depuis le début des années 1990, l'Égypte promeut également l'idée d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Quelques bémols sont à relever toutefois : elle n'est partie ni au Protocole additionnel de l'AIEA, qui donne des garanties plus complètes au régime de non-prolifération et accroît les capacités de l'agence, ni au traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Lors d'inspections de l'AIEA en 2004 et en 2009, les inspecteurs ont découvert des activités non déclarées de conversion de l'uranium puis des traces d'uranium hautement enrichi sur le site du réacteur nucléaire civil d'Inshas, à un taux supérieur à celui nécessaire pour des applications civiles. L'Égypte s'est toutefois montrée très coopérative avec l'AIEA à laquelle elle a fourni les informations complémentaires demandées.

D'autres États ont été stoppés dans ce qui apparaissait comme être leur marche vers l'acquisition de l'arme nucléaire. L'Irak a ainsi vu ses tentatives en matière de nucléaire militaire interrompues temporairement par le bombardement israélien de 1981 sur sa centrale nucléaire d'Osirak ; elles ont ensuite repris avant d'être définitivement arrêtées, à l'issue de la première guerre du Golfe, par l'AIEA qui a entrepris de démanteler et détruire les installations nucléaires et de confisquer le combustible nucléaire. Quant à la Syrie, de très lourds soupçons pesaient sur elle jusqu'à très récemment, et ce, malgré sa ratification du TNP en 1969. En 2007, Israël a bombardé ce qu'il jugeait être un réacteur destiné à la fabrication de plutonium. En 2011, l'AIEA a confirmé que les soupçons portant sur le site syrien de Dair Alzour étaient « vraisemblables » (« very likely »). Elle a aussi souligné les manquements de Damas quant à l'application des garanties de l'Agence et a pressé les autorités syriennes de ratifier le Protocole additionnel¹¹. Cependant, et bien que de nouvelles découvertes aient été rapportées fin 2011¹², l'opposition sino-russe rencontrée au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) au motif que le bombardement israélien de 2007

11. Résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs. « Implementation of the NPT safeguards agreement in the Syrian Arab Republic ». GOV/2011/41. 9 juin 2011.

<http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2011/gov2011-41.pdf>

12. « Syria nuclear weapons site revealed by UN investigators ». *The Guardian*. 1er novembre 2011.

10. Nuclear Egyptian Profile. *Nuclear Threat Initiative*. Août 2012.

sur le réacteur a mis fin au programme nucléaire syrien, empêche toute action¹³.

Depuis 2003, à la suite de révélations portant sur des installations nucléaires du pays, le programme nucléaire iranien est sous surveillance. La République islamique d'Iran a, dans un premier temps, reconnu mener des activités d'enrichissement et de conversion de l'uranium et accepté de suspendre ses activités grâce à la signature du Protocole additionnel de l'AIEA et à un accord avec la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Mais, le jugeant définitivement trop contraignant, elle a fini par officiellement le rejeter et reprendre le développement de son programme. Sous le coup de multiples sanctions internationales, l'Iran ne cesse de clamer l'objectif pacifique de son programme nucléaire et mène un double jeu avec la Communauté internationale, acceptant la reprise des négociations mais refusant toute solution de sortie de crise¹⁴.

L'État hébreu, quant à lui, nie toutes les accusations concernant la détention d'un arsenal nucléaire et ne cesse d'affirmer, depuis les années 1960, qu'il ne « sera pas le premier État à introduire l'arme nucléaire au Moyen-Orient »¹⁵, sans qu'aucune définition ne soit donnée au terme d'« introduction »¹⁶. Pourtant, plusieurs sources ont indiqué le contraire, qu'elles soient américaines ou israéliennes¹⁷. Aujourd'hui, le nombre d'ogives nucléaires est estimé par le SIPRI à 80¹⁸. La stratégie d'opacité de l'État hébreu sur un éventuel arsenal nucléaire lui permet d'« entretenir la crainte par une certaine ambiguïté »¹⁹,

13. HIBBS, Mark. Enrichment uranium program in Syria ? *Carnegie Endowment for international Peace*. 1er novembre 2011.

14. Pour une chronologie plus détaillée du programme nucléaire iranien et des mesures prises à son égard par la Communauté internationale, voir la chronologie établie par *Nuclear Threat Initiative* sur son site web : <http://www.nti.org/country-profiles/iran/nuclear/>.

15. Propos tenus par Shimon Pérès en 1961 et repris par lui-même in « Shimon Pérès: sanctionner l'Iran peut marcher ». *Le Figaro*. 23 juillet 2007.

16. Sur ce débat, voir le reportage « Israël et le tabou de la bombe nucléaire ». *Arte*. 14 août 2012.

17. Voir l'historique de la bombe israélienne dressé par la *Federation of American Scientists* sur son site web : <http://www.fas.org/nuke/guide/israel/nuke/index.html>

18. KILE, Shannon N., SCHELL, Phillip et KRISTENSEN, Hans M. Israeli nuclear forces. *SIPRI Yearbook 2012*, p. 341-342.

19. Propos de l'ambassadeur israélien en Allemagne de 1993 à 1999, Avi Primor in « Israël et le tabou de la bombe nucléaire » déjà cité.

principe même de sa stratégie de dissuasion à l'égard de ses voisins arabes.

1.3. Détention et prolifération des missiles

« Les missiles [étant] à la maîtrise des armes de destruction massives ce que les munitions sont aux armes légères »²⁰, la Conférence d'Helsinki ne peut en faire abstraction. La résolution 687 du CSNU en 1991²¹ considérait déjà comme indissociables la question des armes de destruction massive et celle de leurs vecteurs. Ces derniers peuvent prendre la forme de roquettes, de missiles balistiques ou de croisière de portée différente, voire de drones. Le Moyen-Orient est une région, sinon la région, qui connaît la plus grande prolifération de missiles depuis les années 1970 en raison des conflits réguliers qui opposent les États de la région entre eux ou certains de ces États à des acteurs non étatiques. Des missiles ont d'ailleurs été utilisés à plusieurs reprises dans la région²².

Parmi les États du Moyen-Orient, la Jordanie et la Turquie ont adhéré au Code de conduite de La Haye (CCLH)²³, tandis que seule la Turquie est membre du régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)²⁴. Si ces deux principaux

20. Christophe Carle cité in MAMPAEY, Luc. Le contrôle des missiles : un état des lieux. *Note d'Analyse du GRIP*. 3 mars 2008, p. 1.

21. Résolution 687 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée lors de 2983^e séance. 3 avril 1991.

[http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/687\(1991\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/687(1991))

22. Dès la guerre d'octobre 1973, l'Égypte a fait usage de missiles contre Israël. Lors de la guerre Iran-Irak des années 1980, des missiles ont été lancés de part et d'autre avec un paroxysme de l'usage des Scud irakiens en 1988 contre plusieurs villes iraniennes. Lors de la première guerre du Golfe, des soldats américains ont péri sous des missiles irakiens. Depuis 2000, Israël est régulièrement la cible de roquettes du Hezbollah etc.

23. Le CCLH contre la prolifération des missiles balistiques incite à la « retenue en matière de conception, d'essais et de déploiement de missiles balistiques susceptibles de servir de vecteurs à des armes de destruction massive, y compris[...] en réduisant les stocks nationaux de ces missiles » et vise la « réduction et la prévention de la prolifération des missiles balistiques susceptibles de servir de vecteurs à des armes de destruction massive, au niveau mondial aussi bien que régional ». Voir *Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques*. 25 novembre 2002.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/desarmement-maitrise-des-armements/colonne-droite-4884/textes-de-referance-4988/article/code-de-conduite-de-la-haye>

24. Le MTCR de 1987 pose plusieurs directives que chaque État membre applique selon sa législation en vue de contrôler les exportations de technologies liées aux missiles.

mécanismes internationaux²⁵ destinés à contrôler la prolifération des missiles n'ont pas empêché la prolifération des systèmes de lancement au Moyen-Orient en raison de certaines faiblesses²⁶, ils en ont néanmoins rendu l'approvisionnement plus difficile. Certains États de la région « se sont [alors] tournés vers de nouveaux fournisseurs d'armes et de technologies comme la Corée du Nord » (Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Libye, Syrie, Yémen) et/ou se sont engagés dans des programmes de fabrication au niveau national de missiles de croisière et de missiles balistiques (Iran, Israël, Syrie, Turquie)²⁷.

Aujourd'hui, malgré ce que laisse entendre l'intitulé de la Conférence, les systèmes de lancement sont moins recherchés pour leur capacité de transport de charges NBC (nucléaire-biologique-chimique) que pour leur longue portée, en raison de la menace nucléaire et balistique iranienne, ainsi que le montrent les acquisitions militaires des monarchies du Golfe²⁸. Et cela, même si l'Iran, parallèlement à son programme nucléaire, développe un programme de missiles balistiques susceptibles de transporter des charges nucléaires, tels les différentes versions du Shabab. Le chercheur Stéphane Delory estime que la course actuelle à la modernisation et à l'accumulation des vecteurs peut mener à la fragilisation de l'équilibre de la dissuasion dans la région²⁹. Tandis que les monarchies du Golfe voient dans leur acquisition un moyen « d'empêcher le phénomène de sanctuarisation agressive » de la part de l'Iran, Israël et la Syrie les considèrent, combinées à des charges NBC, comme des instruments de dissuasion efficaces et l'Iran y voit un moyen « d'empêcher tout interventionnisme américain et la formation de toute coalition »³⁰. Le rôle joué par les missiles

de croisière et les missiles balistiques dans les stratégies sécuritaires des États du Moyen-Orient explique donc le manque d'attractivité dont sont victimes les normes internationales relatives à la prolifération des missiles.

25. Le registre des armes classiques de l'ONU et l'arrangement de Wassenaar en sont deux autres.

26. Manque d'universalité, faible portée des exigences (communication d'informations, application nationale des mesures...) et autres lacunes (pas de réelle interdiction, manque d'un organe de surveillance) sont régulièrement pointées du doigt.

27. DELORY, Stéphane. The dynamics of missile proliferation in the Middle-East and North Africa. Background Paper, *EU seminar to promote confidence building and in support of a process aimed at establishing a zone free of WMD and means of delivery in the Middle East*. Brussels, 6-7 July 2011, p.1-2. Disponible sur <http://www.nonproliferation.eu/documents/backgroundpapers/delory.pdf>

28. Ibidem, p. 14-15.

29. Ibidem, p. 17-18.

30. Ibidem, p. 15-17.

2. De l'émergence de l'idée d'une ZEAN au Moyen-Orient au tournant de 2010

Plus de cinquante ans ont été nécessaires pour que le concept de zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive soit envisagé concrètement pour la région du Moyen-Orient. Porté par les États de la région eux-mêmes dans différentes enceintes internationales, c'est finalement dans le cadre des conférences de révision du TNP que le processus de création de cette ZEAN/ZEADM a trouvé sa place.

2.1. L'émergence de l'idée d'une ZEAN au Moyen-Orient

Le processus qui a mené à l'émergence du concept de zone exempte d'armes nucléaires résulte d'une combinaison de propositions individuelles, d'initiatives internationales et d'événements et initiatives régionaux.

Lors d'une séance du sous-comité de la Commission du désarmement des Nations unies en mars 1956, l'URSS a, la première, proposé un accord « interdi[sant] d'installer [...] des formations militaires atomiques ainsi que des armes atomiques ou à l'hydrogène de type quelconque » sur « le territoire des deux parties de l'Allemagne ainsi que celui des États voisins »³¹. En 1957, c'est au tour de la Pologne de présenter un plan prévoyant l'absence d'armes nucléaires sur le territoire de plusieurs États de la région³². Ces propositions ont finalement été reprises par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) qui, en 1965, a reconnu à « un groupe quelconque d'États » le « droit de conclure des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs »³³. Droit dont ont rapidement

usé les États d'Amérique latine et des Caraïbes en se constituant les premiers en ZEAN en 1967, et qui s'est vu confirmé en 1968 par l'article VII du TNP.

À la suite des révélations sur l'existence d'un arsenal nucléaire israélien et à la dégradation de la situation sécuritaire consécutive à la guerre des Six Jours et à la guerre d'Octobre 1973, un courant prônant un Moyen-Orient débarrassé des armes nucléaires a vu le jour au sein des États arabes de la région. En septembre 1974, les représentants de l'Iran et de l'Égypte ont soumis à l'AGNU une proposition de résolution allant dans ce sens³⁴, adoptée quatre mois plus tard³⁵. En 1975, l'ensemble des membres de l'AGNU s'est accordé sur la définition d'une zone exempte d'armes nucléaires, à savoir « toute zone reconnue comme telle par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, que tel ou tel groupe d'États, agissant dans le libre exercice de leur souveraineté, a établie en vertu d'un traité ou d'une convention aux termes duquel ou de laquelle : a) est défini le statut d'absence totale d'armes nucléaires auquel la zone sera soumise, avec la marche à suivre pour délimiter la zone ; b) est établi un système international de vérification et de contrôle en vue de garantir le respect des obligations découlant de ce statut »³⁶. Presque tous les ans, l'Égypte³⁷ a veillé à faire voter une résolution promouvant l'instauration d'une ZEAN au Moyen-Orient³⁸, avant de proposer, en 1990, d'y « interdire toutes les armes de destruction massive sans exception, c'est-à-dire

unies, 28e session, 1382e séance plénière, 19 novembre 1965. [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2028\(XX\)&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2028(XX)&Lang=F)

34. « Égypte et Iran : demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session ». Documents A/9693 et add. 1 à 3. Présentés le 17 septembre 1974.

35. Résolution 3263 de l'AGNU. 29e session, 2309e séance plénière, 9 décembre 1974. [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3263\(XXIX\)&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3263(XXIX)&Lang=F)

36. Résolution 3472 B de l'AGNU. 30e session, 2437e séance plénière. 11 décembre 1975.

[http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3472\(XXX\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3472(XXX)).

37. Pour une étude approfondie de l'activisme égyptien au cours de cette période, voir l'article très fouillé de FELDMAN, Shai. Le Moyen-Orient et l'extension du TNP. In Prolifération et non-prolifération nucléaire : les enjeux de 1995 sur l'extension du TNP. *Fondation pour les études de défense : Perspectives stratégiques*. 1995.

38. Chaque année depuis la résolution A/RES/31/71 du 10 décembre 1976 jusqu'à la résolution A/RES/45/52 du 15 décembre 1990, à l'exception de 1986.

31. 3e rapport du sous-comité de la Commission du désarmement. Supplément janvier-décembre 1956. Annexe 5, DC/SC.1/41. 27 mars 1956.

[http://disarmament2.un.org/Library.nsf/0bb8a163b66d627f85256beb0073f596/66aa5d4736a7dcd58525765b004d9a0b/\\$FILE/Supplement%20for%201956.pdf](http://disarmament2.un.org/Library.nsf/0bb8a163b66d627f85256beb0073f596/66aa5d4736a7dcd58525765b004d9a0b/$FILE/Supplement%20for%201956.pdf)

32. PRAWITZ, J. et LEONARD, J. A zone free of weapons of mass destruction in the Middle East. *Unidir*, 1996, p. 1.

33. Résolution 2028 de l'Assemblée générale des Nations

les armes nucléaires, chimiques, biologiques »³⁹. En avril 1991, le Conseil de sécurité des Nations unies, reprend à son compte l'objectif d'une zone exempte d'armes de destruction massive et rappelle la nécessité d'y parvenir⁴⁰.

La même année, dans le cadre du processus de paix de Madrid portant sur le conflit israélo-palestinien, cinq groupes de travail ont été constitués dont un portait sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale-ACRS⁴¹. L'objectif était que les quatorze États de la région puissent échanger sur leurs perceptions des menaces afin de mieux se comprendre, et d'instaurer peu à peu un climat favorable à un dialogue de fond sur l'adoption de mesures de confiance et de sécurité : de là et des négociations de paix entreprises en parallèle, devaient résulter des discussions sur les arsenaux conventionnels et non conventionnels⁴². Le refus égyptien d'aller plus avant dans les discussions sans que soit résolue la question du nucléaire israélien a conduit au report indéfini des discussions du groupe ACRS.

2.2. La résolution de 1995 en mal de promoteurs pendant 15 ans

C'est dans un contexte de blocage des discussions au sein du groupe ACRS mais d'avancées notables dans le processus de paix israélo-arabe (accord Israël-OLP et Israël-Jordanie, progrès des discussions israélo-syriennes) que s'est déroulée, en 1995, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, initialement en vigueur pour vingt-cinq ans.

Celle-ci semblait plutôt mal engagée puisque trois mois plus tôt, les monarchies du Golfe, menées par l'Égypte et la Syrie et rejointes par l'Iran, avaient exigé, en échange de leur voix pour la prorogation

du Traité, qu'Israël le signe⁴³. Les succès de cette Conférence ont donc été obtenus à grands renforts de négociations et de compromis⁴⁴ : l'extension indéfinie du TNP a été obtenue en échange d'un renforcement du processus de révision du traité, d'une déclaration des principes et objectifs relatifs à la non-prolifération et au désarmement, et d'une résolution sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient⁴⁵.

Cette résolution « fait siens les buts et objectifs du processus de paix au Moyen-Orient », estimant qu'ils « contribuent [...] à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient » (§1) ; elle « engage tous les États du Moyen-Orient [...] à adhérer au Traité et à faire appliquer les garanties intégrales de l'Agence [internationale de l'énergie atomique] à leurs installations nucléaires » (§4), notamment ceux qui n'ont pas soumis ces dernières aux garanties de l'AIEA (§3) ; elle encourage « tous les États du Moyen-Orient à prendre [...] des dispositions concrètes pour progresser sur la voie de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs » ou, à tout le moins, de ne pas entraver ce processus (§5) ; enfin, la résolution souligne le rôle que doivent jouer les États parties au Traité, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire (EDAN), dans la poursuite de cet objectif (§6)⁴⁶. Il est à noter que la résolution a été adoptée après que la mention explicite à Israël et à ses installations nucléaires a été supprimée⁴⁷.

Malgré l'adhésion au TNP des Émirats arabes unis en septembre 1995 et du sultanat d'Oman en

39. Lettre datée du 19 avril 1990, adressée au président de la conférence du désarmement par le représentant permanent de l'Égypte transmettant le texte d'une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU par M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Égypte concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et d'une déclaration du président Hosni Moubarak à ce propos. CD/989. 20 avril 1990.

40. Résolution 687 du CSNU.

41. De l'acronyme anglais *Arms Control and Regional Security*.

42. LANDAU, Emily B. Le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale : les succès, les échecs et les possibilités actuelles pour la région. In *La Maîtrise des armements au Moyen-Orient. Forum du désarmement* n° 2. 2008, p. 15-16.

43. LABBÉ, Marie-Hélène. Le TNP : un traité devenu permanent. *Défense nationale*. Août-septembre 1995, p. 69.

44. La prolongation du traité pour une nouvelle durée de 25 ans (le Venezuela), pour une succession de périodes déterminées (25 ans) reconductibles automatiquement ou non (l'Indonésie), et, enfin son extension pour une période illimitée avec des conférences d'examen tous les cinq ans (le Mexique). Voir ANDEMICAEL, Berhanykun, OPELZ, Merle et PRIEST, Jan. Histoire d'un compromis : le TNP et l'avenir. *AIEA Bulletin*, 3/1995, p. 30-31.

45. Voir l'ensemble de ces décisions sur la page consacrée à la Conférence de révision du TNP en 1995 sur le site de l'*Acronym Institute for Disarmament Diplomacy*. <http://www.acronym.org.uk/official-and-govt-documents/decisions-adopted-1995-npt-review-extension-conference?page=show>

46. Voir le texte de la Résolution en annexe.

47. STEINBERG, Gerald M. Middle-East Peace and the NPT Extension Decision. *The Non-proliferation Review*. Automne 1996, p. 24.

janvier 1997 – les deux seuls États arabes qui, lors de la résolution de mai 1995, n'en étaient pas membres –, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient s'est trouvée en mal de promoteurs pendant quinze ans. Jusqu'à la Conférence de révision du TNP de 2000, les tensions internationales (rejet américain du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), essais nucléaires indiens et pakistanais en 1998, intervention de l'OTAN au Kosovo, défense antimissile américaine qui inquiète la Russie et la Chine...) ont détourné l'attention des grandes puissances du processus d'établissement d'une ZEAN au Moyen-Orient. Si le document final de la Conférence de 2000 se contente de réaffirmer l'importance de cet objectif adopté cinq ans plus tôt, il mentionne toutefois nommément Israël pour le presser d'adhérer au TNP⁴⁸.

Aucun progrès n'a été obtenu à la Conférence de révision suivante, cinq ans plus tard sur ce sujet – comme sur les autres d'ailleurs. Le manque d'implication des États-Unis à la fois dans la résolution du conflit israélo-palestinien et dans la Conférence du TNP où leur priorité était de protéger leurs intérêts et donc de s'attacher avant tout à ce que ne soit fait mention ni du TICE ni du TIPMF (Traité sur l'interdiction de production des matières fissiles) ni des 13 mesures concrètes de la Conférence de 2000, n'a pas favorisé d'initiatives sur le Moyen-Orient. Sans compter que l'établissement d'une ZEAN dans la région doit être le fait de ces États précisément, y compris d'Israël qui se trouve en dehors du traité. Or, entre 2000 et 2005, la situation au Moyen-Orient n'était pas propice en raison de l'impasse des négociations sur le processus de paix israélo-palestinien⁴⁹, d'affrontements violents réguliers dans la région (deuxième Intifada, conflit israélo-libanais de 2006, guerre de Gaza de 2008-2009) et du refus systématique d'Israël de rejoindre le Traité de non-prolifération nucléaire et de se soumettre au système de vérification de l'AIEA. L'impulsion nécessaire n'a de ce fait pu être donnée pour obtenir une quelconque nouvelle déclaration sur le Moyen-Orient à la Conférence de 2005.

48. 2000 NPT Review Conference-Final document. http://www.armscontrol.org/act/2000_06/docjun

49. Après les accords d'Oslo (1995) et de Wye Plantation (1998), c'est l'échec des négociations de Camp David II (2000), les désillusions dues au sommet de Taba (2001) et aux propositions de la feuille de route proposée par le Quartet et l'incapacité à appliquer la solution à deux États prônée par l'initiative de paix arabe en raison de la politique de colonisation pratiquée par Israël et dénoncée par la Communauté internationale.

En 2007, sous l'impulsion des États arabes, l'Assemblée générale de l'ONU a, une nouvelle fois, voté une résolution sur la création d'une ZEAN au Moyen-Orient, en soulignant pour la première fois l'exception israélienne au regard du TNP et en appelant les autorités de l'État hébreu à « adhérer sans plus tarder au Traité, [à] ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir d'aucune autre manière des armes nucléaires, [à] renoncer à posséder de telles armes et [à] placer toutes ses installations nucléaires non soumises aux garanties sous les garanties intégrales de l'Agence », arguant qu'il s'agirait d'« une mesure de confiance importante entre tous les États de la région et un pas vers le renforcement de la paix et de la sécurité »⁵⁰. Cette résolution s'est avérée révélatrice de la dynamique existante au sein des pays de la région pour tenter de progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

2.3. Le tournant de la Conférence de révision du TNP de 2010

Quand la Conférence de révision du TNP s'est ouverte en 2010, l'échec n'était pas permis au risque de signifier la mort du régime de non-prolifération⁵¹. Parce que les enjeux portaient principalement sur l'extension des compétences de l'AIEA, le renforcement du contrôle des exportations des technologies et matériels nucléaires et l'universalisation du traité et d'autres accords internationaux complémentaires du TNP, rien ne laissait présager qu'une telle importance serait accordée à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient⁵². Des propositions ont été émises par le Mouvement des non-alignés et la Ligue arabe, encouragés par la nouvelle administration américaine, partisane d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire, qui s'est montrée très active avant et

50. Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. A/RES/62/56. 62e séance plénière. 5 décembre 2007.

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/467/14/PDF/N0746714.pdf?OpenElement>

51. La Conférence précédente avait échoué, le retrait nord-coréen avait été laissé sans réponse et les sanctions à l'encontre de l'Iran se sont avérées sans effet sur ses visées nucléaires.

52. Sur les enjeux de la Conférence de révision de 2010, voir ROUPPERT Bérangère. « La Conférence d'examen du TNP 2010 : vers un renforcement du régime de non-prolifération ». *Note d'Analyse du GRIP*. 5 mai 2010.

pendant la Conférence, notamment pour faire avancer le sujet de la ZEAN au Moyen-Orient⁵³. C'est ainsi que le document final de la Conférence intègre une partie spécifiquement dédiée au Moyen-Orient dans laquelle sont présentées des mesures concrètes afin de permettre l'application de la résolution de 1995. Après avoir souligné que « la résolution [de 1995] rest[ait] valide jusqu'à ce que ses buts et objectifs aient été atteints », le document final charge le SGNU et les auteurs de la résolution de 1995 d'organiser une Conférence en 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, et de désigner un facilitateur et un pays hôte.

53. Sur le déroulement et les résultats de la Conférence de révision de 2010, voir MEKDOR, Mehdi, et ROUPPERT Bélangère. *Conférence de révision 2010 du Traité de non-prolifération – Succès et désillusions d'une nouvelle dynamique de désarmement nucléaire*. Rapport du GRIP. Juin 2010.

3. La Conférence d'Helsinki : facteurs de succès et facteurs d'échec

À deux mois de la date annoncée de la Conférence d'Helsinki, les perspectives de réussite de la réunion suscitent des sentiments contradictoires : facteurs de succès et facteurs d'échecs s'accumulent, trahissant les espoirs et les désillusions de tous les acteurs concernés à la veille de l'événement.

3.1. Facteurs de succès

3.1.1. Les mesures concrètes de 2010 en application

Il a fallu attendre un an et demi après la Conférence de révision du TNP pour que les Nations unies, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie désignent, le 14 octobre 2011, la Finlande comme pays d'accueil de cette Conférence et nomment l'ambassadeur Jaakko Laajava, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Finlande, comme facilitateur « chargé d'appuyer l'application de la résolution 1995 en procédant à des consultations avec les États de la région et à des préparatifs en vue de réunir la Conférence en 2012 »⁵⁴. C'est donc à ce titre que celui-ci a entrepris de nombreuses démarches pour préparer la Conférence dont il a rendu compte dans un rapport présenté, en mai 2012, au premier comité préparatoire à la Conférence de révision du TNP de 2015⁵⁵. Il s'est d'abord doté d'un cabinet composé d'experts sur toutes les questions ayant trait à la Conférence et chargé de l'assister dans le processus préparatoire. Il a adopté une « approche inclusive » en dialoguant avec tous les États de la région sur un grand nombre de sujets afin de se familiariser avec leurs attentes, leurs priorités et leurs suggestions mais également afin de relever leurs divergences dans leur approche de la question et leurs craintes ;

54. Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Document final, volume 1, voir Première partie « conclusion et recommandations concernant les mesures de suivi ». NPT/CONF.2010/50 (Vol. I). Mai 2010. [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2010/50 \(VOL.I\)&referer=http://www.un.org/en/conf/npt/2010/confdocs.shtml&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2010/50 (VOL.I)&referer=http://www.un.org/en/conf/npt/2010/confdocs.shtml&Lang=F)

55. Report of the Facilitator to the First Session of the Preparatory Committee for the 2015 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons. 8 mai 2012. http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-foia/npt/prepcom12/statements/8May_Laajava.pdf

il a également mené « plus de cent consultations » avec les États dotés de l'arme nucléaire (EDAN), les organisations de la société civile, les organisations internationales et le milieu académique.

Toutefois, malgré des efforts tous azimuts, au moment de la rédaction de ce rapport, soit deux mois avant la tenue présumée de la Conférence, la date de l'événement n'est toujours pas connue. De plus, la participation de tous les États du Moyen-Orient n'est pas actée. Aucun agenda n'a encore été établi. Enfin, la forme que prendront les débats ainsi que les objectifs à atteindre à l'issue de la Conférence n'ont toujours pas été fixés. Autrement dit, à deux mois de la tenue de la Conférence, le flou délibérément entretenu⁵⁶ dans le document final de 2010 persiste encore.

3.1.2. La mobilisation internationale

Parallèlement à cette démarche, de nombreux acteurs de la société civile ont uni leurs voix pour encourager la tenue de cette Conférence et émettre des recommandations portant, entre autres, sur les mesures garantissant la participation de tous les acteurs, sur le rôle à jouer par la société civile, sur les étapes nécessaires avant d'atteindre l'objectif d'un Moyen-Orient sans armes de destruction massive⁵⁷. Les *think tanks* spécialisés sur le sujet se sont également mobilisés, organisant des tables rondes regroupant des experts du monde entier pour faire avancer la réflexion, partager les points de vue et émettre des recommandations : c'est le cas notamment du *James Martin Center for Non Proliferation Studies* du *Monterey Institute of International Studies*, du *Center on International Cooperation* de l'Université de New York, du *Project on Nuclear Issues* du *Center for Strategic and International Studies*. L'Union européenne s'est engagée dans un processus similaire en organisant, via son consortium sur la non-prolifération, un séminaire de deux jours en 2011⁵⁸, contribuant ainsi au renforcement du dialogue entre experts et diplomates venant de nombreux pays, dont les EDAN et plusieurs États

56. Afin de laisser une marge de manœuvre plus large aux organisateurs.

57. Voir l'ensemble des rapports quotidiens *NPT News in Review* écrits par les membres de *Reaching Critical Will* pendant toute la durée du premier comité préparatoire de la Conférence de révision du TNP en mai 2012.

<http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-foia/npt/2012/nir>

58. Un autre est prévu les 5 et 6 novembre 2012 à Bruxelles.

du Moyen-Orient⁵⁹. L'AIEA a également organisé un forum en novembre 2011 où des États appartenant à des ZEAN ont fait part de leurs expériences concernant les processus qui ont mené à la création d'une ZEAN dans leur région⁶⁰.

3.1.3. Le ferme engagement des États arabes en faveur d'une ZEAN/ZEADM

Ainsi que nous l'avons rappelé précédemment, ce sont l'Égypte et l'Iran, suivis par la Ligue arabe qui ont été les instigateurs et les soutiens de la création d'une ZEAN puis d'une ZEADM dans la région. La non-adhésion de la Syrie et de l'Égypte à des traités comme la CIAC et la CIAB doit être vue, selon les États arabes, comme un instrument de pression politique qui, s'il venait à ne plus exister, « élargirait le fossé » entre les États parties au TNP et Israël⁶¹. Depuis la résolution de 1995, la Ligue arabe, emmenée par l'Égypte, « n'[a] eu de cesse d'engager la communauté internationale à prendre des mesures concrètes » pour voir cet objectif devenir réalité, et de dénoncer l'exception israélienne, cautionnée par « le silence [...] de la communauté internationale », qui représente « une menace pour la paix et la stabilité des États membres de la Ligue arabe [...] et pour la crédibilité du Traité »⁶². Cet engagement des États arabes a également pris la forme de tentatives de résolution du conflit israélo-arabe/palestinien afin d'avancer vers une pacification de la région, rendant plus plausibles des discussions sur une ZEAN au Moyen-Orient.

La position des États de la région est constante dans les résolutions de l'Assemblée générale, à chaque réunion d'un comité préparatoire de la

Conférence de révision du TNP ou encore lors des sommets de la Ligue arabe : ils demandent à Israël d'adhérer au TNP comme État non doté d'armes nucléaires et de placer ses infrastructures nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. Cette étape doit être première en ce qu'elle permettrait de « remédier au déséquilibre existant en matière d'engagements des uns et des autres vis-à-vis du nucléaire » et d'instaurer un climat de confiance puisque « toutes les activités et installations nucléaires de la région seraient sous le contrôle de l'AIEA »⁶³.

Depuis la Conférence de 2010, les États de la Ligue arabe ont répondu aux sollicitations du facilitateur lors de rencontres dans les capitales de la région et au sein d'autres organisations internationales, et participé à des forums et conférences qui leur ont permis d'émettre quelques propositions lors du premier comité préparatoire de 2012 : ils estiment nécessaires de s'inspirer des expériences des autres ZEAN tout en « continuant à chercher des outils adéquats aux particularités de la région » ; ils appellent également les Nations unies, son Secrétaire général et les co-auteurs de la résolution de 1995 à « prendre leurs responsabilités » dans ce processus⁶⁴ et à ne pas tenter d'« évoquer tout autre sujet que celui de la ZEAN »⁶⁵. La Conférence de 2012 représente une « opportunité qu'ils ne peuvent pas manquer »⁶⁶ au vu des efforts fournis pendant les trente dernières années pour promouvoir l'idée de la ZEAN au Moyen-Orient.

3.2. Facteurs d'échecs

3.2.1. Un mauvais timing

Une région sous tensions permanentes accrues aujourd'hui

Si l'on considère la région du Moyen-Orient

59. Voir le site internet du consortium : <http://www.nonproliferation.eu/activities/activities.php>

60. Même s'« il n'existe pas un seul modèle » pour parvenir à un tel résultat en raison des « spécificités de chaque zone », les différentes présentations ont mis en exergue certains traits communs dont pourraient bénéficier les parties prenantes à la Conférence d'Helsinki, notamment le rôle prépondérant des EDAN, des Nations unies et de l'AIEA. Voir Forum summary. *IAEA Forum on Experience of possible relevance to the creation of a nuclear-weapon-free zone in the Middle East*. Vienne. 21-22 novembre 2011. <http://www.iaea.org/newscenter/focus/iaeanwzf/index.shtml>

61. Propos du représentant permanent de l'Égypte auprès des Nations unies cité in ELDEEN ALY, Hossam. A Middle Easter WMD-Free Zone: Objectives and approaches of Arab States. *Arms Control Today*. Avril 2012.

62. Application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Rapport présenté par le Canada lors du Comité préparatoire de la Conférence de révision 2010. NPT/CONF.2010/PC.II/WP.2. 14 avril 2008.

63. ELDEEN ALY, Hossam. *op. cit.*

64. Document de travail présenté par les Émirats arabes unis au nom des États membres de la Ligue des États arabes, à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. NPT/CONF.2015/PC.I/WP.17. 23 avril 2012.

65. « Le Caire : réunion arabe préparatoire en prévision de la Conférence d'Helsinki ». *Algérie presse service*. 2 septembre 2012.

66. AL-ASSAD, Wae. Arab States are ready for the Conference. In *The 2012 conference on a weapons of mass destruction-free zone in the Middle East: prospects, challenges, and opportunities*. James Martin Center for non proliferation studies – Monterey Institute of International Studies. Juillet 2012, p. 4.

depuis la création de l'État d'Israël en 1947, celle-ci n'a pas cessé d'être secouée par des guerres, des éclats de violences armées ou des ruptures diplomatiques aigües menant à de très fortes tensions.

Aujourd'hui, la tension est entretenue par les autorités iraniennes qui refusent de se plier à l'autorité de l'AIEA et continuent leur programme nucléaire, et par le gouvernement israélien qui menace de frappes contre la République islamique, avec des risques de réactions en chaîne dans la région. En outre, si le soutien de Téhéran aux soulèvements populaires au Bahreïn et au Yémen a « resser[é] les liens » entre les monarchies du Golfe, il a considérablement hypothéqué un apaisement des tensions entre ces dernières et la République islamique⁶⁷. À ce paramètre s'ajoute celui du changement de régime en Égypte : les élections qui ont suivi la chute de Hosni Moubarak ont amené au pouvoir les Frères musulmans et les salafistes. Depuis l'attaque début août 2012 d'un poste de garde-frontières égyptiens dans le Sinaï qui a fait plusieurs morts côté égyptien, le Caire a entrepris de déployer militaires, tanks et appareils de l'armée de l'air dans la péninsule. Israël a déjà donné une autorisation à l'Égypte pour un tel déploiement l'an passé⁶⁸ et soutient l'Égypte dans sa lutte contre le terrorisme au Sinaï. Mais aujourd'hui, l'État hébreu craint, compte tenu de l'arrivée des Frères musulmans au pouvoir au Caire et des propos du président égyptien sur une nouvelle donne stratégique dans la région visant à rapprocher son pays de l'Iran, une remise en cause de l'équilibre atteint dans la région par les accords de Camp David de 1979 portant sur la restitution du Sinaï à l'Égypte en échange d'une démilitarisation de la zone⁶⁹. S'ajoutent également les tensions turco-syriennes faisant suite à des tirs de l'artillerie syrienne touchant le territoire et des civils turcs au début du mois d'octobre 2012.

Des autorités étatiques et gouvernementales en manque de légitimité

Quelques mois après la Conférence de révision du TNP, le monde arabo-musulman a été secoué par une vague de révoltes populaires dont l'objectif

était de pousser à des réformes ou au changement de régime. Si certains dirigeants sont tombés, tels Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie, Mouammar Kadhafi en Libye, Moubarak en Égypte ou Ali Abdallah Saleh au Yémen, d'autres, à grands renforts de répression, se maintiennent tels le roi bahreïni, Hamed ben Issa Al-Khalifa, et le Syrien Bachar el-Assad.

Dans les États où les émeutes ont été un succès s'est posée la question de la traduction politique des revendications politiques et socio-économiques de ces centaines de milliers de manifestants. En Égypte, ils sont nombreux à se sentir dépossédés de leur révolution et à se dire prêts à redescendre dans la rue⁷⁰. En Syrie, la formation d'un gouvernement transitoire remet en cause l'autorité du gouvernement central de Bachar el-Assad tandis que l'issue du conflit demeure incertaine. Ces deux exemples soulèvent plusieurs questions : en cas de tenue de la Conférence, quelle autorité syrienne inviter ? Quelle légitimité accorder à des interlocuteurs dont la représentativité n'est plus avérée ? En cas d'adoption d'un document à l'issue de cette conférence, quelle garantie y a-t-il, en cas de renversement des autorités ayant adopté ce document, que les nouvelles poursuivent dans la voie du document adopté ? Autant de questions qui, dans un contexte de troubles, ne peuvent que souligner le caractère quelque peu prématuré de cette Conférence.

La tenue d'une Conférence à la fin du mois de décembre 2012 ou au début de l'année 2013 semble mal venue au regard des tensions sécuritaires et politiques qui secouent la région. Un contexte apaisé serait plus propice au dialogue mais surtout garantirait la présence de tous les acteurs de la région. Certes, il est important de ne pas laisser des événements régionaux et circonstanciels dicter le rythme de réunions internationales destinées à promouvoir la paix et la sécurité. Toutefois, force est de constater que, dans la région la plus explosive du monde, précipiter des rencontres peut

67. DJALILI, Mohammad-Reza, KELLNER, Thierry. *L'Iran et la Turquie face au « printemps arabe »*. GRIP. 2012, p. 111.

68. « L'Égypte déploie ses tanks dans le Sinaï avec l'accord d'Israël ». *RFI*. 15 août 2011.

69. « Israel asks Egypt to remove tanks from Sinai ». *New York Times*. 21 août 2012.

70. Sans propositions politiques alternatives, sans engagement politique de certains de leurs membres, ces mouvements contestataires se sont retrouvés, à la veille des élections, sans représentation politique. À la lecture du résultat des urnes, ils ne se sentent pas représentés et contestent les nouvelles autorités issues du courant des Frères musulmans et des salafistes. Exposé-débat de Vincent Legrand, spécialiste du monde arabe, « Les évolutions politiques des pays du printemps arabe ». Les Midis Stratégiques du GRIP. Bruxelles. 20 septembre 2012.

être contre-productif ainsi que l'a fait remarquer l'ambassadeur égyptien aux États-Unis : « Si la rencontre a lieu, mais que les participants ne se préparent pas correctement, la réunion se transformera en un événement rhétorique rythmé par des échanges acerbes et des passions accrues »⁷¹.

3.2.2. Une participation non garantie

Pour qu'une telle conférence puisse aboutir à quelque chose de concret, la participation de tous les États de la région est indispensable : il suffit de l'absence d'un seul État de la région pour faire capoter l'ensemble du processus car la création d'une ZEADM implique un accord librement consenti selon des modalités librement choisies par l'ensemble des États d'une région. Tout effort de négociation, tout progrès quelconque, tout consensus, aussi minime soient-ils, seraient anéantis par cette absence, d'autant plus qu'il s'agit d'un État suspecté de développer un programme et/ou de détenir un arsenal d'armes non conventionnelles.

Tout doute sur la participation de l'Égypte ou de la Syrie est à balayer compte tenu de leur appartenance à la Ligue arabe, laquelle se trouve être fortement engagée dans le processus de création d'une ZEADM au Moyen-Orient. En revanche, si Israël et/ou l'Iran faisaient défaut, la question de l'utilité de la conférence serait soulevée puisque ce sont les principaux États susceptibles d'avoir la volonté, la technologie et les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un tel programme.

Israël souffle le chaud et le froid quant à sa participation⁷² ; l'Iran reste muet. Cependant, il y a fort à parier que les discussions en coulisses, notamment entre les États-Unis et Israël et entre la Russie et l'Iran, se poursuivront jusqu'au dernier moment afin d'obtenir la participation des deux États. On peut penser que chacun conditionne sa venue à la présence de l'autre mais, plus pragmatiquement, on peut fortement parier que les deux États seront présents et ce, pour plusieurs raisons.

71. FAHMY, Nabil. Salvaging the 2012 Conference. *Arms Control Today*. Septembre 2011.

72. Tandis que le 20 septembre, le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères annonçait lors de la Conférence générale de l'AIEA que son pays n'assisterait pas à la Conférence (« Israël ne participera pas à la conférence sur la dénucléarisation du Moyen-Orient ». *Le Monde*. 20 septembre 2012), il déclarait le lendemain que Tel-Aviv n'avait pas encore pris sa décision (Israel undecided on attending WMD-Free Middle East meeting. *Nuclear Threat Initiative*. 21 septembre 2012.).

Tout d'abord, aucun des deux ne voudrait porter la responsabilité de la non-tenu de la Conférence, sous peine d'être de plus en plus montré du doigt dans la région. Aucun des deux ne voudrait non plus porter la responsabilité de l'échec de la Conférence : les absents ayant toujours tort, si l'un des deux venait à ne pas se présenter autour de la table de négociation, il risquerait de cristalliser l'ensemble des critiques qui empêcherait toute avancée dans les débats et donc tout succès de la Conférence. En outre, chacun des deux États profiterait de l'absence de l'autre pour souligner son côté « mauvais élève » et donc son manque de volonté et de coopération dans la construction de la paix dans la région. Enfin, aucun des deux ne souhaitant que cette conférence ne se transforme en tribune d'accusation *in absentia*, ils préféreront être présents pour assurer leur défense.

3.2.3. Le programme nucléaire iranien : course aux armements ou équilibre de la terreur ?

Une autre menace a vu le jour il y a dix ans et ne cesse de prendre de l'ampleur : l'élaboration par l'Iran d'un programme nucléaire suspecté d'être militaire. En violation des engagements contractés lors de l'adhésion au TNP, la République islamique d'Iran a développé des sites d'enrichissement de l'uranium, construit des centrifugeuses, refusé de coopérer à plusieurs reprises avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), violé plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et refusé des solutions de sortie de crise⁷³.

Le développement d'un programme nucléaire iranien demeure un facteur d'échec plausible de la Conférence non pas en raison de la réponse possible des États arabes de la région à une telle menace, mais plutôt parce qu'elle rendrait extrêmement difficile, voire impossible, et ce pour de nombreuses années, l'engagement d'Israël dans un processus d'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive au Moyen-Orient.

73. Voir les Notes d'Analyse du GRIP : Les sanctions in crescendo de l'ONU à l'égard de l'Iran : état des lieux, 27 février 2007 ; Iran, nouvelles sanctions ou nouvelle stratégie ?, 5 décembre 2012 ; Les craintes et motivations liées au programme iranien, 8 septembre 2009 ; Les sanctions isolent-elles vraiment l'Iran ?, 24 septembre 2010 ; La crise du nucléaire iranien : vers un retour des négociations ?, 24 février 2012.

En cas d'Iran nucléaire, une course à l'arme nucléaire au Moyen-Orient est-elle envisageable ?

Pourtant, de plus en plus de craintes sont émises relativement à une possible course à l'arme nucléaire dans la région si l'Iran devenait une puissance nucléaire. Plusieurs arguments viennent en effet à l'appui de cette hypothèse : un Iran nucléaire accroîtrait le risque d'un conflit opposant l'Iran et les États-Unis/Israël, jetant les monarchies du Golfe dans le second camp et les exposant donc à des représailles de Téhéran⁷⁴ ; un Iran nucléaire viendrait s'ajouter aux autres menaces représentées par le voisin israélien, l'influence iranienne croissante parmi la minorité chiite marginalisée des pays majoritairement sunnites de la région et l'absence de garantie d'une protection américaine sans réserve en cas de conflit⁷⁵. Autant de facteurs à même de renforcer des craintes sur une possible prolifération nucléaire dans la région.

Alors que depuis dix ans, on brandit la menace que représenterait un Iran doté de l'arme nucléaire, aujourd'hui, quelques experts s'interrogent au contraire quant à savoir si l'émergence d'un Iran nucléaire ne serait pas garant d'une plus grande sécurité régionale⁷⁶ au même titre que la dissuasion fut une « théorie du maintien de la paix »⁷⁷ pendant les quelque quarante ans qu'ont duré la Guerre froide. L'arme nucléaire ne serait plus le produit d'une « conception défensive [ou] stratégique » mais celui d'une « conception politique [née d'] une frustration à l'égard de certains voisins, pour des raisons territoriales ou politiques »⁷⁸.

Cependant, il nous semble qu'une course aux armements nucléaires dans la région soit peu probable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le développement d'un programme nucléaire nécessite des infrastructures particulières, de solides connaissances et expériences scientifiques et des capacités technologiques qu'aucun État arabe ne possède pour le moment ; certes, les monarchies du Golfe disposent de ressources financières considérables qui les rendraient capables de « se payer » tous les moyens nécessaires pour développer un tel programme mais ils se heurteraient à de nombreux dispositifs internationaux destinés à empêcher de tels transferts de technologies et de savoir-faire. Par

74. Vying for influence: Saudi Arabia's reaction to Iran's advancing nuclear program. *Nuclear Threat Initiative*. 1er juillet 2008.

75. « US reassures Saudis with arms ». *Gulfnews*. 1er octobre 2010. Lors de la Révolution islamique, l'administration du président Carter a envoyé des chasseurs F-15 non-armés pour protéger l'Arabie saoudite.

76. WALTZ, Kenneth N. Why Iran should get the bomb: nuclear balancing would mean stability. *Foreign affairs*. Juillet-août 2012, p. 2-5.

77. SUR, Serge. ADM et sécurité internationale. *Questions internationales* n° 13, mai-juin 2005, p. 5.

78. Ibidem, p. 6.

ailleurs, les implications d'une course à l'arme nucléaire serait néfaste pour la région tout entière : les États auraient plus à y perdre qu'à y gagner au regard de ce qu'un engagement dans une telle voie supposerait en termes d'isolement diplomatique, de sanctions, et d'arrêt de toutes les formes d'investissements et d'aides. Les monarchies pétrolières auraient à craindre d'importantes répercussions sur les exportations pétrolières et, consécutivement, sur leur économie nationale. L'Arabie saoudite aurait à craindre pour sa relation stratégique avec les États-Unis, notamment en matière d'approvisionnement d'armes et équipements militaires⁷⁹ ainsi que pour les investissements étrangers nécessaires au développement socio-économique du pays⁸⁰. Dans un contexte où la population saoudienne connaît des difficultés économiques croissantes, un tel isolement accroîtrait les craintes du régime relatives à une contagion des mouvements qui secouent le monde arabe, mettant en péril sa survie. Quant à l'Égypte, à l'heure d'un changement de régime suite à un soulèvement qui a eu pour base des revendications socio-économiques, les nouvelles autorités vont devoir procéder à d'importants investissements dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'alimentation etc., reléguant au second plan les considérations militaires et donc tout éventuel programme en matière d'armes de destruction massive. En outre, s'engager dans cette voie serait périlleux pour les nouvelles autorités égyptiennes qui sont un très gros bénéficiaire de l'aide financière militaire des États-Unis et souhaitent conserver leur statut de partenaire stratégique dans la région⁸¹. Enfin, le président Morsi semble préférer la voie de la normalisation des liens diplomatiques avec l'ensemble des acteurs de la région : il rassure Israël en réaffirmant son attachement aux accords de Camp David et répond favorablement à la main tendue d'Ahmadinejad pour un rétablissement des relations diplomatiques rompues depuis 30 ans, en se rendant au sommet des non-alignés en Iran à la

79. Selon le rapport du *Congressional Research Service*, l'Arabie saoudite serait en 2011, « classée première pour ce qui concerne la valeur des accords de transferts d'armes parmi la totalité des États acheteurs du monde en développement avec 33,7 milliards USD [dont] 33,4 avec les États-Unis ». In GRIMMETT, Richard F. et KERR, Paul K. *Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2004-2011*. 24 août 2012.

<http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/R42678.pdf>

80. AMLIN, Kate. Will Saudi Arabia acquire nuclear weapons? *Nuclear Threat Initiative*. 1er août 2008.

81. « *Today's world is a global village; nations are closer than ever before. In such a world, respect for values and figures — religious or otherwise — that nations hold dear is a necessary requirement to build sustainable, mutually beneficial relationships. [...] Egypt is going through a state of revolutionary fluidity [...]. We hope that the relationships that both Americans and Egyptians worked to build in the past couple of months can sustain the turbulence of this week's events. Our nations have much to learn from each other as we embark on building the new Egypt.* Lettre du Vice-président, Khairat el Shater, des Frères Musulmans au *New York Times* : « "Our condolences", the Muslim Brotherhood says ». *New York Times*. 13 septembre 2012.

fin du mois d'août.

4. Recommandation : délimiter la Conférence

Avant que ne débute la Conférence d'Hel-sinki, des réflexions méritent d'être menées sur les contours géographiques et thématiques de l'événement ainsi que sur les résultats attendus de cette première rencontre régionale sur les armes nucléaires et de destruction massive.

4.1. Sur le plan géographique : de l'inclusion de la Turquie dans la ZEADM

La question de l'intégration de la Turquie doit être posée en ce qu'elle peut influencer sur l'évolution du processus de création d'une ZEADM. La Turquie a mené ces dernières années une politique étrangère sur le principe du « zéro problème avec les voisins », favorisant par-là même des « relations de proximité avec les régimes [arabes] en place »⁸², ce qui en fait une puissance régionale majeure dans le cadre de cette Conférence⁸³. Parallèlement, elle s'est positionnée de plus en plus comme un pont entre l'Orient et l'Occident, ce qui s'est traduit par un rôle de médiation, notamment dans la crise nucléaire iranienne depuis 2010. Enfin, concernant le projet de création d'une ZEADM au Moyen-Orient, elle s'est beaucoup investie : elle se dit un « ardent défenseur » des objectifs contenus dans la résolution de 1995 et participe aux consultations menées par le facilitateur finlandais⁸⁴. La Turquie est d'ailleurs un État partie à tous les instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs, ce qui fait de sa participation à la Conférence un argument de poids afin d'inciter les autres acteurs de la région à faire de même.

Toutefois, les relations entre la République islamique et la Turquie se sont considérablement

dégradées après le « printemps arabe » : la Turquie s'est distancée de la crise syrienne, au grand dam de Téhéran, et gagne en influence dans la péninsule arabique au point qu'en Iran, la Turquie est perçue comme un « compétiteur stratégique ». Faire venir la Turquie à la table des négociations pourrait donc être problématique vis-à-vis de Téhéran⁸⁵.

À ce paramètre s'ajoute la question de l'installation d'un élément du bouclier antimissile américain, sous la forme d'un radar, sur le territoire turc, et celle des armes nucléaires tactiques (ANT) américaines stationnées en Turquie, tous deux perçus comme une menace tant par la Syrie que par l'Iran. Sur ce dernier point, il est à noter que les autres zones exemptes d'armes nucléaires pallient à une lacune du TNP en incluant également une interdiction pour les EDAN d'y stationner des armes nucléaires⁸⁶. Interroger la présence du radar et des bombes B-61 sur la base d'Incirlik fait intervenir directement l'OTAN dans les discussions puisque cela revient à remettre en question la dissuasion qu'elles exercent vis-à-vis de l'Iran ainsi que la protection américaine qu'elles représentent pour leurs alliés ; en outre, toute décision sur ce sujet doit faire l'objet d'un accord préalable entre les 28 membres de l'Alliance atlantique⁸⁷. L'intégration de la Turquie dans la ZEADM au Moyen-Orient viendrait compliquer des négociations déjà difficiles entre les différents acteurs.

4.2. Sur le plan thématique : de l'intérêt d'aborder la ZEAN sous un angle nouveau qui rassemble

4.2.1. Ne stigmatiser aucun État ni aucune arme de destruction massive

Avant même que la Conférence n'ait lieu, un engagement devrait être pris par l'ensemble des États participants : celui de ne se focaliser sur aucune arme en particulier, ce qui impliquerait de

85. DJALILI, Mohammad-Reza, KELLNER, Thierry. *Op. cit.*, p. 112 à 115.

86. MAMPAEY Luc. Les zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) : État des lieux, bilan et nouveaux enjeux. Note d'Analyse du GRIP. 30 avril 2010, Bruxelles, p. 4.

87. De plus, la Turquie, en modernisant ses F-16 pour les rendre capables de transporter la future version des ANT américaines, semble continuer à s'équiper de façon à conserver sa capacité à mener des missions nucléaires de l'Alliance. Voir ROUPPERT, Béragère. *Les armes nucléaires tactiques américaines en Europe : les enjeux d'un éventuel retrait*. Rapport du GRIP 2012/5. Mai 2012.

82. DJALILI, Mohammad-Reza, KELLNER, Thierry. *Op. cit.*, p. 57.

83. AYMAN, Gülden. Turkey is on board. *In* The 2012 conference on a weapons of mass destruction-free zone in the Middle East : prospects, challenges, and opportunities. *Op. cit.*, p. 6.

84. Remarques de l'Ambassadeur turc H. E. Ünal Çeviköz. UNA-UK Conference : « A Middle East Free of Weapons of Mass Destruction ». Parlement écossais. 28 mai 2012. <http://london.emb.mfa.gov.tr/ShowSpeech.aspx?ID=2199>

stigmatiser quelques États en particulier et risquerait de transformer la Conférence en tribunal pour mauvais élèves. C'est pourquoi il est avantageux de parler d'armes de destruction massive en général et non d'armes nucléaires en particulier : le spectre d'États désignés par les premières est plus large puisqu'il est susceptible d'inclure l'Égypte, la Syrie, l'Iran et Israël tandis que les secondes viseraient spécifiquement l'Iran et Israël – avec une insistance sur le deuxième État en raison de sa non-adhésion au TNP. À la suite de l'adoption du document final en 2010, l'État hébreu n'avait d'ailleurs pas apprécié faire l'objet d'une mention explicite, au contraire de l'Iran, et avait alors fait savoir qu'il ne participerait pas à l'événement tant qu'il ferait l'objet d'une telle stigmatisation⁸⁸.

4.2.2. Envisager la question sous un angle non sécuritaire

Les politiques étrangères des États de la péninsule arabique ont pour principale préoccupation leur insécurité : selon l'État considéré, la menace est distincte et la solution apportée varie, au point que la sécurité des uns s'arrête là où commence celle des autres. La question sécuritaire est donc un sujet de friction permanente.

Il pourrait être judicieux de suivre la proposition d'un groupe d'États emmenés par la Suisse et orienter le débat sous un autre angle, celui de l'impact humanitaire résultant de l'usage des armes nucléaires⁸⁹ – que l'on peut d'ailleurs étendre à toutes les armes de destruction massive –, se faisant ainsi l'écho du préambule du TNP à propos des « dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière » et de « la nécessité [...] de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples ».

C'est d'ailleurs le choc suscité par l'utilisation de gaz asphyxiants au cours de la Première Guerre mondiale qui a incité la communauté internationale à signer le Protocole de Genève de 1925. Le droit

international et le droit international humanitaire (DIH) ont ensuite progressivement évolué de façon à protéger les civils et leurs droits ainsi que les militaires de maux superflus causés par l'emploi d'armes inappropriées au regard des objectifs militaires. Si cela n'a pas empêché l'utilisation d'armes nucléaires et chimiques contre des civils au cours du XX^e et du XXI^e siècles, le DIH a tout de même permis de stigmatiser l'emploi de ces armes et donc de le limiter. Engager les discussions sur l'aspect humanitaire, en mobilisant la société civile et d'anciennes victimes d'armes inhumaines, a permis à la Convention sur les armes à sous-munitions de voir le jour et de stigmatiser ces armes au point qu'un éventuel usage susciterait immédiatement une condamnation internationale⁹⁰. Il pourrait en aller de même pour les armes de destruction massive dont un potentiel usage est capable de mobiliser l'ensemble de la communauté internationale, comme le montre aujourd'hui la situation en Syrie, où les autorités de Damas se défendent de vouloir utiliser des armes chimiques et où certaines grandes puissances menacent le dirigeant syrien en cas d'utilisation de ces armes contre la population.

Plus largement, le débat pourrait s'étendre sur les impacts durables de l'emploi de ces armes en termes environnementaux et sanitaires, en s'appuyant sur des études déjà réalisées par le CICR. Le débat pourrait également envisager une discussion portant sur « l'utilité [des armes de destruction massive] pour répondre aux défis sécuritaires actuels tels [...] le changement climatique, le terrorisme et le crime transnational »⁹¹.

4.3. Sur le plan des objectifs : « l'humilité n'empêche pas l'ambition »⁹²

4.3.1. Avoir des objectifs réalistes, i.e. réalisables

La tenue d'une Conférence sera déjà en soi un succès, tout au moins si tous les participants sont présents. Néanmoins elle ne sera que la première pierre d'un long processus dont elle lancera la dynamique. Autrement dit, il ne faut pas attendre

88. « Nuclear arms treaty agreed with hope for deal on Middle East ». *The Guardian*. 28 mai 2010.

89. Première session du comité préparatoire pour la Conférence de révision du TNP de 2015- Déclaration de la Suisse au nom de l'Autriche, du Chili, du Costa Rica, du Danemark, du Vatican, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Irlande, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, de la Norvège, des Philippines, de l'Afrique du Sud. 2 mai 2012.

<http://www.un.org/disarmament/WMD/Nuclear/NPT2015/PrepCom2012/statements/20120502/SwitzerlandOnBehalfOf.pdf>

90. ROUPPERT, Béangère. *La Convention sur les armes à sous-munitions : un état des lieux*. Rapport du GRIP 2009/9.

91. Déclaration de la Suisse. *Op. cit.*

92. Propos tenus par l'entraîneur du club de football CS Sedan Ardennes, Landry Chauvin, lors d'une interview de Canal Plus. 24 juillet 2010.

que surgissent de cette réunion des engagements à plus de transparence sur les arsenaux d'armes de destruction massive dont disposent les États de la région, mais plutôt l'adoption d'un ordre du jour pour cette Conférence, un accord sur un agenda pour les mois à venir et un engagement à poursuivre un processus de dialogue annuel sur les questions sécuritaires des États.

4.3.2. La création d'une ZEAN : une politique des petits pas

Il convient de rappeler que la Conférence d'Helsinki sur une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ne peut et ne doit être considérée que comme le point de départ d'une démarche plus globale à l'échelle du monde. Les acteurs de la région sont impliqués dans des conflits et des rivalités qui vont bien au-delà de la région elle-même : ainsi que l'a fait remarquer la responsable du programme « Désarmement » de l'ONG *Pax Christi* lors du premier comité préparatoire de la Conférence de 2015, il ne faut pas perdre de vue qu'« Israël regarde l'Iran, que l'Iran regarde vers le Pakistan, que le Pakistan regarde vers l'Inde, l'Inde vers la Chine, la Chine vers les États-Unis et les États-Unis vers la Russie »⁹³. Établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est un processus d'autant plus long qu'il affecte profondément des conceptions sécuritaires intégrées depuis plusieurs décennies par les politiques de plusieurs États de la région : l'intitulé même de la zone « exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive » indique que la seconde ne serait qu'une « version étendue » progressivement de la première⁹⁴.

Plusieurs mesures de confiance pourraient être considérées séparément :

- Envisager que chaque État participant à la Conférence fasse une ou plusieurs déclarations d'engagement sur les aspects suivants : ne pas entreprendre d'actions qui pourraient empêcher d'atteindre le but d'une ZEADM comme stipulé dans la Résolution de 1995 ; ne pas faire usage ou menacer de faire usage d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive en premier

(principe du « no first use »)⁹⁵ ; s'engager à éliminer à terme tous les stocks d'armes de destruction massive sous un régime de garanties.

- Envisager l'adhésion à différents instruments internationaux, tels le Traité d'interdiction des essais nucléaires qui, s'il ne garantit pas la fin du développement de programmes nucléaires, allonge le délai de validation d'une arme nucléaire et le rend plus difficile ; ou encore le Code de conduite de la Haye qui préconise la notification préalable de tirs de missiles et permettrait d'accroître la confiance entre les États de la région.
- Conditionner toute assistance en matière d'énergie nucléaire à la ratification du TNP et du protocole additionnel de l'AIEA, c'est-à-dire établir un lien entre l'adhésion au TNP/Protocole et le droit d'acquiescer et de développer l'énergie nucléaire. Israël est le seul visé pour le TNP tandis que plusieurs États de la péninsule arabique, y compris Israël, sont visés par le Protocole additionnel tels l'Égypte, l'Arabie saoudite, l'Iran ou la Syrie⁹⁶. Il s'agirait d'une piste à explorer au cours de la Conférence de révision de 2015, d'autant plus exploitable que les monarchies du Golfe ont très fort intérêt à développer conjointement un programme d'énergie nucléaire « pour remédier à leurs pénuries grandissantes d'électricité »⁹⁷.
- Relancer les discussions à travers le groupe ACRS peut être une piste d'action pour autant que des leçons soient tirées des échecs passés de ce processus : réviser la liste des participants en incluant tous les États de la péninsule arabe dont la présence est absolument nécessaire (Iran, Irak, Syrie et Liban absents à l'époque) ; ne pas lier ces discussions au processus de paix, ce qui permettrait à des États comme l'Iran de « reconsidérer leur participation »⁹⁸ ; initier

95. FRIEDMAN, David, LANDAU Emily B., ASCULAI Ephraim, MALZ-GINZBURG, Tamar, EVRON Yair. WMD no-first-use in the Middle East : a way to move forward in 2012 ? *Bulletin of the Atomic Scientists*. 7 février 2011.

96. Voir la liste complète sur le site de l'AIEA. Mise à jour le 20 septembre 2012.

http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/documents/AP_status_list.pdf

97. « Nucléaire iranien: les pays du Golfe proposent une sortie de crise ». *L'Express*. 2 novembre 2007.

98. JONES, Peter. The Arms Control and Regional Security working group : still relevant to the Middle East ? Background paper, *EU seminar to promote confidence building and in support of a process aimed at establishing a zone free of WMD and*

93. SNYDER, Susi. Side event report : Civil society strategies for establishing a nuclear free Middle East. *NPT News in Review* n° 4. Reaching Critical Will. 4 mai 2012, p. 13.

94. ELDEEN ALY, Hossam. *Op. cit.*

« un dialogue sur une sécurité régionale concertée » grâce à un fédérateur commun, la crainte suscitée par l'Iran⁹⁹ ; repenser le leadership extérieur en charge de mener les discussions¹⁰⁰ : le fait d'avoir nommé un facilitateur finlandais pourrait ouvrir la voie à l'Union européenne et non plus aux États-Unis mal perçus par certains acteurs de la région.

means of delivery in the Middle East, Brussels, 6-7 July 2011, p. 4 Disponible sur <http://www.nonproliferation.eu/documents/backgroundpapers/jones.pdf>

99. LANDAU, Emily B. *op.cit.*, p. 20

100. JONES, Peter. *op.cit.*, p. 10

Conclusion

Que la Conférence d'Helsinki ait lieu en présence de tous les États du Moyen-Orient semble déjà un succès. Peu importe finalement qu'elle se déroule comme prévu en décembre 2012 – ce qui semble peu probable, voire peu souhaitable au regard de la situation sécuritaire de la région – ou dans quelques mois. Un succès car le paroxysme de tensions vers lequel la région tout entière s'achemine ne peut appeler qu'à une issue catastrophique ou à une forte désescalade – à l'instar de ce qu'avait été la crise des missiles de Cuba dans l'instauration d'un climat de détente entre les deux Grands, au point de conclure des accords de limitations de leurs arsenaux nucléaires.

Région où la prolifération d'armes de destruction massive est la plus susceptible d'engendrer une utilisation, tant les passions sont exacerbées, le Moyen-Orient se donne ici rendez-vous avec son avenir : cette conférence constitue une opportunité sans précédent de dialoguer sur une pacification durable de la région et d'amorcer un tournant dans l'approche des politiques sécuritaires des États de la région. La garantie d'un processus long et pragmatique, en plusieurs étapes, tenant compte des réalités régionales et des relations interétatiques et encouragé au niveau international par des acteurs acceptés par tous, peut inciter certains États à reconsidérer la question de leur participation mais surtout de leur implication dans le processus.

Seulement les obstacles sont encore nombreux sur la route à deux mois de la tenue de la Conférence : quelle date ? Quels participants ? À quel niveau de représentation étatique ? Quel format de réunion ? Quel agenda ? Quels objectifs pour cette première rencontre ? Autant de questions auxquelles il n'a toujours pas été répondu¹⁰¹. Or, une réunion précipitée, mal préparée et aux ambitions démesurées, comme elle semble se profiler aujourd'hui, peut mener à des dérapages verbaux et à des crispations irréversibles de part

et d'autre, repoussant indéfiniment une nouvelle opportunité de la sorte et ouvrant la voie à une course à l'armement conventionnel et aux missiles dans la région.

101. L'auteur a contacté, à plusieurs reprises, par téléphone et courriel, la représentation finlandaise aux Nations unies, les personnes chargées de la préparation de cette Conférence au sein du ministère des affaires étrangères finlandais, la représentation israélienne auprès des Nations unies, l'AIEA et n'a obtenu aucune réponse de leur part.

Annexes

Résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence des États parties au TNP de 1995¹⁰²

La Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Réaffirmant le but et les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Considérant que, conformément à l'article VII du Traité, la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue au renforcement du régime international de non-prolifération,

Rappelant que le Conseil de sécurité, dans sa déclaration du 31 janvier 1992, a affirmé que la prolifération des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales,

Rappelant également les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées par consensus, et qui appuient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, dont la plus récente est la résolution 49/71 du 15 décembre 1994,

Rappelant en outre les résolutions pertinentes adoptées par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient, dont la plus récente est la résolution GC(XXXVIII)/RES/21 du 23 septembre 1994, et notant le danger de prolifération nucléaire, en particulier dans les zones de tension,

Ayant à l'esprit la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, et en particulier son paragraphe 14,

Prenant acte de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité et du paragraphe 8 de la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire adoptée le 11 mai 1995,

Ayant à l'esprit les autres décisions adoptées par la Conférence le 11 mai 1995,

1. Fait siens les buts et objectifs du processus de paix au Moyen-Orient et considère que les efforts dans ce domaine et dans d'autres contribuent, entre autres, à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient;

2. Note avec satisfaction que, dans son rapport (NPT/CONF.1995/MC.III/1), la Grande Commission III de la Conférence a recommandé que celle-ci engage les États qui ne sont pas encore parties au Traité à y adhérer, prenant ainsi l'engagement international juridiquement contraignant de ne pas acquérir d'armes nucléaires ni de dispositifs explosifs nucléaires et d'accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

3. Note avec préoccupation qu'il continue d'exister au Moyen-Orient des installations nucléaires non soumises aux garanties, et réaffirme à cet égard la recommandation contenue au paragraphe 3 de la section VI du rapport de la Grande Commission III engageant les États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui exploitent de telles installations à accepter les garanties intégrales de l'Agence;

4. Réaffirme qu'il importe que tous les États adhèrent au plus tôt au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et engage tous les États du Moyen-Orient, sans exception, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Traité dès que possible et à faire appliquer les garanties intégrales de l'Agence à leurs installations nucléaires;

5. Engage tous les États du Moyen-Orient à prendre dans les instances appropriées des dispositions concrètes pour progresser sur la voie, notamment, de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs, effectivement soumise à vérification, et de s'abstenir de toutes mesures susceptibles d'empêcher la réalisation de cet objectif;

6. Engage tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

102. Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation. Document final, Partie I, voir annexe. NPT/CONF.1995/32 (Part I). Mai 1995.

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N95/178/17/PDF/N9517817.pdf?OpenElement>

Le Moyen-Orient, en particulier l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient (2010)¹⁰³

1. La Conférence réaffirme l'importance de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et rappelle que ses buts et objectifs ont été réaffirmés à la Conférence d'examen de 2000. Elle souligne que la résolution reste valide jusqu'à ce que ses buts et objectifs aient été atteints.

La résolution, qui a été coparrainée par les États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), est un élément essentiel des résultats de la Conférence de 1995, sur la base desquels le Traité a été prorogé en 1995 pour une durée indéfinie, sans que la question soit mise aux voix. Les États parties se disent une fois de plus résolus à prendre, à titre individuel et collectif, toutes les mesures nécessaires à sa prompte application.

2. La Conférence réaffirme qu'elle souscrit aux buts et objectifs du processus de paix au Moyen-Orient et constate que les efforts déployés à cet égard, entre autres, contribuent notamment à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

3. La Conférence note que les cinq États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé, à la Conférence d'examen de 2010, leur engagement en faveur de l'application intégrale de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

4. La Conférence déplore que peu de progrès aient été réalisés vers l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

5. La Conférence rappelle que la Conférence d'examen de 2000 a réaffirmé qu'il importait qu'Israël adhère au Traité et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA. Elle réaffirme qu'il est urgent et important de parvenir à l'universalité du Traité. Elle exhorte

tous les États qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires de manière à assurer l'universalité de cet instrument dans les meilleurs délais.

6. La Conférence souligne la nécessité pour tous les États parties de respecter rigoureusement les obligations et les engagements qui découlent de leur adhésion au Traité. Elle exhorte tous les États de la région à prendre les mesures qui s'imposent ainsi que des mesures de confiance permettant d'atteindre les objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et demande à tous les États de s'abstenir de toute action susceptible d'empêcher la réalisation de cet objectif.

7. La Conférence souligne qu'il importe de mettre en place un processus permettant d'appliquer pleinement la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. À cette fin, elle appuie les mesures concrètes suivantes :

- a) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les auteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, convoqueront en 2012 une conférence à laquelle prendront part tous les États du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région, avec le plein appui et l'engagement sans réserve des États dotés d'armes nucléaires. La Conférence de 2012 aura pour mandat la résolution de 1995;
- b) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les auteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, désigneront un facilitateur qui sera chargé d'appuyer l'application de la résolution de 1995 en procédant à des consultations avec les États de la région et à des préparatifs en vue de réunir la Conférence en 2012. Le facilitateur aidera également à faire appliquer les mesures de suivi qui auront été convenues par les États de la région à la Conférence de 2012. Il rendra compte à la Conférence d'examen de 2015 et aux réunions du Comité préparatoire;
- c) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les auteurs de la résolution de 1995 désigneront, en consultation avec

103. Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Document Final, volume 1, voir Première partie « Conclusion et recommandations concernant les mesures de suivi ». NPT/CONF.2010/50 (Vol. I). Mai 2010. [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2010/50\(VOL.I\)&referer=http://www.un.org/en/conf/npt/2010/confdocs.shtml&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2010/50(VOL.I)&referer=http://www.un.org/en/conf/npt/2010/confdocs.shtml&Lang=F)

les États de la région, un État qui accueillera la Conférence de 2012;

- d) Des mesures supplémentaires seront prises pour appuyer l'application de la résolution de 1995; l'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les autres organisations internationales compétentes seront tenues de préparer des documents d'information pour la Conférence de 2012 en ce qui concerne les modalités devant régir la zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive et leurs vecteurs, compte tenu des travaux précédemment entrepris et de l'expérience acquise;
- e) Toutes les offres visant à appuyer l'application de la résolution de 1995 seront examinées, y compris celle de l'Union européenne d'accueillir un séminaire à la suite de celui qui a été organisé en juin 2008.

8. La Conférence souligne la nécessité d'accomplir des progrès parallèles, du point de vue du fond et de l'échéancier, vers le processus conduisant à l'élimination totale et complète de toutes les armes de destruction massive dans la région, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

9. La Conférence réaffirme que tous les États parties au Traité, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires et les États de la région, devraient continuer de faire rapport sur les mesures prises en vue d'appliquer la résolution de 1995, par l'intermédiaire du Secrétariat des Nations Unies, au Président de la Conférence d'examen de 2015 ainsi qu'au Président des réunions du Comité préparatoire qui se tiendront au préalable.

10. La Conférence constate le rôle important de la société civile dans l'application de la résolution de 1995 et encourage tous les efforts à cet égard.

Liste des sigles

ACRS	Arms Control and Regional Security
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANT	Armes nucléaires tactiques
AMD	Armes de destruction massive
CCLH	Code de conduite de La Haye
CIAB	Convention d'interdiction des armes biologiques
CIAC	Convention d'interdiction des armes chimiques
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
DIH	Droit humanitaire international
EDAN	États dotés de l'arme nucléaire
MTCR	Missile Technology Control Regime
NBC	Nucléaire Biologique Chimique
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
TNP	Traité de non-prolifération nucléaire
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TIPMF	Traité sur l'interdiction de production des matières fissiles
ZEAN	Zone exempte d'armes nucléaires
ZEADM	Zone exempte d'armes de destruction massive

LES RAPPORTS DU GRIP

- 2/07 **La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre - Analyse et recommandations pour un plan d'action**, Ilhan Berkol, 55p., 9 euros.
- 3/07 **Afrique de l'Ouest - L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères - Burkina Faso**, Luz Marius Ibriga et Salamane Yameogo, 24p., 6 euros.
- 4/07 **Radiographie de l'industrie d'armements en Belgique**, Clément Dumas et Luc Mampaey, 44p., 8 euros.
- 5/07 **Le traité de Lisbonne et l'action extérieure de l'Union européenne**, Federico Santopinto, 25p., 6 euros.
- 6/07 **La gestion administrative des armes en Belgique – Les documents concernant l'exportation, l'importation, le transit et la détention**, Pierre Martinot, 32 p., 8 €
- 7/07 **Dépenses militaires et transferts d'armements conventionnels**. Compendium 2008, Luc Mampaey, 38 p., 8 €
- 8/07 **La législation américaine sur les transferts d'armes – Quels contrôles pour le premier exportateur mondial ?**, Caroline Pailhe, 24 p., 6 €
- 1/08 **La décentralisation en RDC : enjeux et défis**, Michel Liégeois, 20 p., 6 €
- 2/08 **Côte d'Ivoire – La paix malgré l'ONU ?**, Xavier Zeebroek, 38 p., 8 €
- 3/08 **Les munitions au cœur des conflits – État des lieux et perspectives**, Pierre Martinot, collab. I. Berkol et V. Moreau, 36 p., 7€
- 4/08 **La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement**, Damien Callamand, 30 p., 7€
- 5/08 **La mission des Nations unies au Congo – Le laboratoire de la paix introuvable**, Xavier Zeebroek, 30 p., 6 €
- 6/08 **Sécurité collective et environnement – Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales**, Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50 p., 8,50 €
- 7/08 **Le commerce extérieur des armes dans le fédéralisme belge**, Romain Leloup, 38 p., 7 €
- 8/08 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2009**, Luc Mampaey, 32 p., 7 €
- 9/08 **La traçabilité des munitions**, Pierre Martinot et Ilhan Berkol, 26 p., 6 €
- 1/09 **Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ?**, Jean-Marie Collin, 20 p., 6 €
- 2/09 **La politique pyromane de Washington - Les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient**, Caroline Pailhe, 56 p., 9 €
- 3/09 **Le traité de Pelindaba - L'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire**, Cédric Poitevin, 40 p., 7 €
- 4/09 **Contrôles post-exportation lors des transferts d'armement - Preuve d'arrivée et monitoring d'utilisation finale**, Ilhan Berkol et Virigine Moreau, 40 p., 8 €
- 5/09 **La réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine - Quelques réflexions sur la contribution belge à une expérience originale**, Marta Martinelli et Emmanuel Klimis, 38 p., 8 €
- 6/09 **Darfour. Mission impossible pour la MINUAD?**, Michel Liégeois, 30 p., 6 €
- 7/09 **RD Congo. Ressources naturelles et violence. Le cas des FDLR**, Brune Mercier, 22 p., 5 €
- 8/09 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2010**, Luc Mampaey, 40 p., 8 €
- 9/09 **La Convention sur les armes à sous-munitions - Un état des lieux**, Bérangère Rouppert, 28 p., 6 €
- 10/09 **L'Union européenne et les armes légères - Une pluralité de politiques pour une problématique globale**, Hadrien-Laurent Goffinet (avec la collaboration de Virigine Moreau), 28 p., 6 €
- 11/09 **Le contrôle du courtage des armes légères - Quelle mise en oeuvre au sein de l'UE?**, Virginie Moreau et Holger Anders, 32 p., 6 €
- 12/09 **Le contrôle du transport aérien des armes légères - État des lieux et défis**, Jihan Seniora, 32 p., 6 €
- 1/10 **Recueil des articles concernant la politique extérieure de l'UE**, Federico Santopinto, 66 p., 10 €
- 2/10 **La guerre en sous-traitance – L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées**, Luc Mampaey et Mehdi Mekdour, 32 p., 6 €
- 3/10 **La gestion des frontières terrestres et le trafic illicite transfrontalier des armes légères**, Jihan Seniora et Cédric Poitevin, 24 p., 6 €
- 4/10 **Conférence de révision 2010 du Traité de non-prolifération - Succès et désillusions d'une nouvelle dynamique de désarmement nucléaire**, Mehdi Mekdour et Bérangère Rouppert, 32 p., 7 €
- 5/10 **Contrôle des transferts d'armes – L'exemple des États francophones d'Afrique subsaharienne**, Virginie Moreau, Cédric Poitevin et Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 1/11 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2011**, Luc Mampaey, 44 p., 8 €
- 2/11 **La privatisation de la propagande américaine en Afghanistan et en Irak, Rendon Group**, Arnaud Simonis, 24 p., 6 €
- 3/11 **L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes – Entre surveillance et vérification**, Virginie Moreau, 28 p., 6 €
- 4/11 **La Mission des Nations unies en RD Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives**, Xavier Zeebroek, Marc Memier et Pamphile Sebahara, 40 p., 8 €
- 5/11 **Transparence en matière de transferts d'armements – Quelles responsabilités pour les États ?**, Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 6/11 **Le traité sur le commerce des armes – Les enjeux pour 2012**, Virginie Moreau, 34 p., 7 €
- 1/12 **La Côte d'Ivoire un an après – Rétrospective sur cinq mois de crise électorale, ses impacts et ses questionnements**, Bérangère Rouppert, 36 p., 7 €

LA CONFÉRENCE 2012 SUR UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE AU MOYEN-ORIENT

UN ÉCHEC PROGRAMMÉ ?

Deux ans après la décision d'organiser en 2012 une Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, les espoirs suscités s'amenuisent à mesure que la fin de l'année approche et qu'aucune annonce officielle n'apporte de précisions sur cette rencontre.

Pourtant, dans un contexte où les rumeurs vont bon train sur un possible emploi d'armes chimiques par un régime syrien aux abois et où l'Iran se rapproche du seuil nucléaire, cette réunion est une occasion unique de faire descendre la pression d'un cran et d'engager un dialogue constructif sur le devenir des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région.

Ce rapport a pour objectif de faire saisir au lecteur l'importance de la Conférence d'Helsinki pour l'avenir du Moyen-Orient : il revient sur le processus qui a conduit à la décision d'organiser cette Conférence et dresse un état des lieux de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région. Il passe en revue les facteurs de succès et d'échecs à la veille de cette réunion internationale et termine sur quelques recommandations.

Bérangère Rouppert est chercheure au GRIP.

